



FINANCES ET IMPÔTS

Le Service cantonal des contributions encourage les contribuables à renvoyer la déclaration d'impôt via internet.

Il est recommandé à la population de reporter les demandes non urgentes, d'utiliser le plus possible les prestations en ligne et, si besoin, de prendre contact par téléphone ou par e-mail avec les services de l'Etat. Ces derniers ont été chargés de mettre à disposition un maximum de prestations par voie électronique.

[TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE](#) >

[PARAMÈTRES FISCAUX](#) >

Les paramètres fiscaux appliqués en Anniviers sont les suivants :

Indexation	140 %
Coefficient	1.25
Impôt personnel	CHF 20.00

[CALCULETTES D'IMPÔTS](#) >

[VSTAX](#) >

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA DÉTERMINATION DES ACOMPTES LORS D'UNE ARRIVÉE >

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES ACOMPTES LORS D'UN DÉPART >

PERCEPTION PAR TRANCHES DES IMPÔTS COMMUNAUX 2021 >

TAXES COMMUNALES ENTREPRISES >

FORMULAIRE COLLABORATEURS >

TAXES COMMUNALES PROPRIÉTAIRES >

RÈGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR DÈS 2019 >

IMPÔT SUR LE CHIEN >

Information

A dater du 1er janvier 2020, la Police municipale est en charge de la gestion des détenteurs de chiens sur le territoire de la Commune d'Anniviers.

Selon la législation cantonale, tout détenteur de chien (de plus de six mois), qui a son domicile en Valais ou y réside plus de trois mois par année (exemple

les travailleurs saisonniers), doit s'acquitter de l'impôt sur les chiens pour le 31 mars de l'année en cours ou à l'expiration du délai de 15 jours lors du dépôt des papiers.

Les changements d'adresse, les changements de détenteurs de chiens ainsi que les notifications de décès de l'animal doivent être annoncés à la base de données suisse AMICUS.

Documents à produire pour 2020

- **Pièce d'identité du chien** = carte Amicus.
- **Attestation 2020 de l'assurance responsabilité civile** couvrant les dommages causés par le chien.
- Autorisation du vétérinaire cantonal si le chien appartient à une **race interdite**.
- **Réintroduction, au 1er janvier 2020, d'une obligation de formation pour les nouveaux détenteurs de chiens.** Toute personne qui fera l'acquisition de son premier chien durant l'année 2020 aura jusqu'à fin 2021 pour accomplir cette obligation. Dès 2021, ce délai sera d'une année, dès l'acquisition du chien.

Vous pouvez transmettre, Les documents relatifs à votre animal, soit par courrier à la Police municipale, case postale 74, 3961 Vissoie, soit par courriel à : police@anniviers.org

Coût

L'impôt annuel dû est de CHF. 150.- par animal.

Pour pouvoir bénéficier de l'exonération de l'impôt, il faut nous fournir, soit :

- L'attestation 2019, **formulaire officiel de l'Etat du Valais**, du suivi de **cours de sensibilisation** (exonération partielle de l'impôt).
- La décision **AVS ou AI complémentaire** ou la licence pour les chiens d'utilités publiques (exonération totale de l'impôt).

Rappel

- Tous les chiens doivent être munis de la puce de reconnaissance.
- Tous les chiens doivent être tenus en laisse à l'intérieur des localités et être sous contrôle en dehors de celles-ci.
- Les chiens qualifiés de dangereux ou de potentiellement dangereux par l'autorité, doivent être tenus en laisse et munis d'une muselière en dehors

de la sphère privée.

- Les détenteurs de chien ont l'obligation de ramasser les excréments de leur animal sur les propriétés publiques et privées, puis de les déposer dans les installations prévues à cet effet.
- L'autorité peut interdire l'accès des chiens dans certains lieux publics lorsque leur présence est de nature à porter atteinte à l'ordre, à la sécurité, à l'hygiène ou à la santé.
- Tous chiens errants sont mis en fourrière.
- Les chiens qui perturbent le sommeil des voisins après 21h doivent être placés dans un lieu approprié.

Commune

- [avis 2021 pilier public](#)
- [règlement de police](#)

Cantonal

- [communiqué de l'Office vétérinaire cantonal à propos des chiens de race interdite en Valais](#)
- [formulaire du suivi des cours de sensibilisation](#)
- [règlement concernant la perception de l'impôt sur les chiens](#)
- [photos des races de chiens potentiellement dangereuses](#)

Liens

[AMICUS](#), la nouvelle banque de données sur les chiens qui remplace ANIS

COORDONNÉES PAIEMENT



Paiements des impôts et des factures diverses [Coordonnées Raiffeisen](#)

Paiements de la taxe de séjour forfaitaire [Coordonnées BCVs](#)

Paiements d'amende de police [Coordonnées UBS](#)

Autres paiements [Coordonnées CCP](#)